



## Techniciens de Bell Canada et Employés Auxiliaires

### Résumé de l'entente de principe 2020/21

- Contrat de travail de 4 ans
- 7.5% d'augmentations salariales, + 0.5% de montant forfaitaire a la signature de la convention collective la première année.
- Sécurité d'emploi - Tous les membres actifs seront désormais couverts par le mémoire d'entente sur le remaniement du personnel et bénéficieront maintenant de la protection de l'article 11
- Approximativement 700 offres de retraites seront offertes
- 35 % des permanents temps partiel seront immédiatement reclassés à permanent temps plein, avec possibilité de reclassements supplémentaires via un nouveau processus d'affichage.
- 100 nouvelles embauches dans l'accréditation
- Améliorations au mémoire d'entente du comité conjoint des relations de travail - Y compris une résolution du grief national 001-2020
- Nouveau Mémoire D'Entente sur la diversité et l'inclusion
- Mise à jour processus d'examen en cas d'invalidité
- Augmentation de la banque d'heures mise en réserve de 100hrs a 120hrs
- Améliorations de la procédure de règlement des griefs pour refléter les pratiques actuelles, c'est-à-dire les prolongations des délais.
- Augmentation des montants alloués pour les bottes et souliers de sécurité
- 8% d'augmentations pour les primes et différentiels
- 10% d'augmentations pour les indemnités et déplacements.
- Améliorations sur les congés fériés et sur le TGP
- Modification du processus d'approbation de la semaine de travail de quatre jours.
- Effacer le mémoire d'entente du comité consultatif des postes
- Le non-renouvellement du mémoire d'entente sur la procédure alternative pour la planification des vacances
- Améliorations du mémoire d'entente sur les congés saisonniers – ajout du 80/20
- **Aucune concession**

